

Bulletin hebdomadaire du 09 novembre 2022 Surveillance des vignes « flavescence dorée » Zone délimitée du « Diois »

La surface de vigne à surveiller dans la zone délimitée du « Diois » en 2022 est de 1 108 ha.

1 107 ha ont été surveillés, soit 99,9 % de l'objectif.

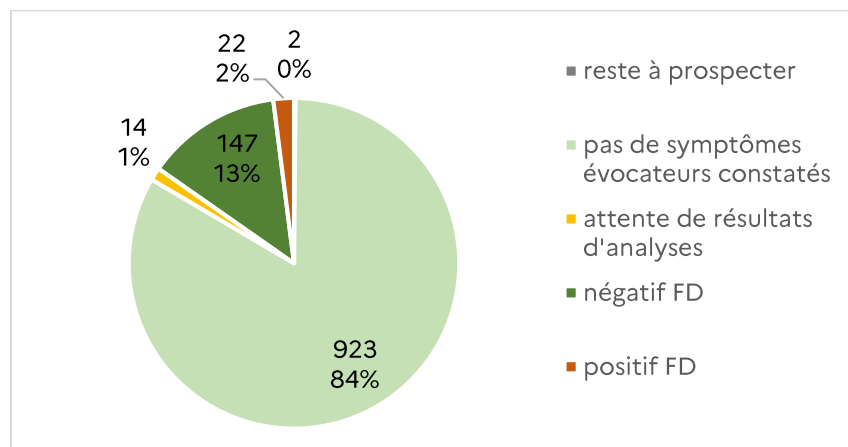
Tous les résultats n'ont pas encore été transmis ou pris en compte.

Date des dernières observations terrain ou résultats d'analyse pris en compte : **03 novembre 2022**

Sources : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, FREDON Auvergne-Rhône-Alpes, FranceAgriMer, Agrivalys 71, IFV30

Consulter les informations de surveillance à la parcelle dans la [carte dynamique](#) (guide d'utilisation)

Surfaces de vigne (ha) en fonction de l'avancement de la surveillance :



NB 1 : Dans le diagramme, est considérée la surface totale des parcelles.

NB 2 : pour la catégorie « 5-Positif FD », sont prises en compte les parcelles présentant au moins un cep flavescent après analyse.

Etat d'avancement de la prospection et des contaminations au sein de la zone délimitée :

Commune	Surface de vigne (ha) à surveiller	Part des surfaces prospectées	Nombre de ceps flavescents (confirmés par analyse laboratoire)	Nombre de parcelles présentant des ceps flavescents
Aurel	182,6	182,6	9	6
Barsac	125,5	125,5	20	10
Châtillon-en-Diois	72,5	72,5		0
Die	0,5	0,5		0
Menglon	71,8	71,8	2	1
Montclar-sur-Gervanne	47,8	46,9		0

Commune	Surface de vigne (ha) à surveiller	Part des surfaces prospectées	Nombre de ceps flavescents (confirmés par analyse laboratoire)	Nombre de parcelles présentant des ceps flavescents
Montlaur-en-Diois	14,6	14,6		0
Pontaix	62,7	62,7	5	4
Poyols	4,5	4,5		0
Saillans	119,9	119,1		0
Sainte-Croix	41,8	41,8		0
Saint-Roman	80,7	80,7		0
Saint-Sauveur-en-Diois	56,6	56,6		0
Solaure en Diois	58,5	58,5		0
Vercheny	168,4	168,4	18	9

Commune indemne depuis 2019 (3 ans) où des ceps flavescents ont été détectés en 2022 : **1 (Menglon)**